

## Rappel du contexte de création du Fonds de Dotation

**Un contexte institutionnel, législatif et réglementaire tendant à réduire la capacité d'initiative des associations sociales et médico-sociales** en substituant à la démarche passée bottom-up (les associations identifient les besoins, imaginent les réponses et proposent aux pouvoirs publics de financer leurs projets) une démarche top-down, de planification. Ainsi, les pouvoirs publics établissent un diagnostic des besoins et de l'offre, élaborent les schémas et programmes induits et lancent les appels à projets correspondants auxquels les associations- et pas seulement- concourent. Dans ce cadre, le risque pour les associations est d'être réduites à de simples opérateurs de la puissance publique. Or c'est bien de la capacité d'observation des besoins et d'innovation des réponses des associations, que se sont en grande partie construites les politiques sociales et médico-sociale de notre pays.

**Un contexte économique difficile.** L'ampleur de la crise économique et sociale actuelle confronte durablement les associations à un effet ciseau :

- Une pression croissante sur leurs moyens financiers liée à la contraction de la dépense publique
- Des besoins sociaux croissants et se complexifiant du fait de l'augmentation et de l'aggravation de phénomènes d'exclusion et de précarisation au sein de notre société.

## Les objectifs du Fonds de Dotation

- Recouvrer une plus grande capacité d'innovation et d'initiative
- Diversifier le mode de financements des actions de l'association La Sauvegarde du Nord
- Valoriser les actions et les professionnels de La Sauvegarde du Nord
- Mieux faire connaître les problématiques des publics accueillis par La Sauvegarde du Nord afin de changer le regard porté sur eux et de contribuer à la rencontre de deux cultures professionnelles parfois éloignées, celle du travail social et celle de l'entreprise.

## Les engagements du Fonds de Dotation

- Inscrire les mécènes dans un partenariat durable et institutionnel en construisant avec eux des projets au long cours basés sur un partenariat « gagnant/gagnant »
- Utiliser les moyens mis à sa disposition pour financer des projets ciblés, délimités et non comme moyen de substitution à la baisse des financements publics des missions confiées à La Sauvegarde du Nord
- Soutenir le développement de la démarche RSE de ses partenaires et adhérents
- Être un incubateur de projets sociaux innovants qui s'appuieront sur l'expertise des professionnels et des réseaux de La Sauvegarde du Nord dans ses champs d'interventions.
- Conduire des actions qui conjugueront utilité sociale et efficacité économique

## Principes Ethiques

Le Fonds de Dotation définit des principes éthiques. Ils représentent les valeurs fondatrices qui animent les modalités de réalisation des missions et engagements du Fonds mais également de ses partenaires. Ces principes éthiques s'appliquent à toute personne signataire de la charte soit chaque personne qui opère avec le Fonds de Dotation : administrateurs, commissaires aux comptes, salariés, partenaires, fournisseurs et donateurs.

## ■ **Probité**

Les signataires de la Charte Ethique s'engagent à ne pas utiliser les réseaux, les actions ou les moyens du Fonds de Dotation à des fins personnelles. L'ensemble des parties prenantes du Fonds de Dotation agit en respectant des principes d'intégrité, en se comportant d'une manière juste et honnête.

## ■ **Égalité et non-discrimination**

Les signataires de la charte Ethique s'engagent à ne favoriser directement ou indirectement aucune forme de discrimination illégitime fondée sur des questions de genre, d'âge, de race, de religion, d'appartenance politique et syndicale, langue ou état de santé de ses interlocuteurs.

## ■ **Légalité**

Les signataires de la charte Ethique s'engagent à veiller au strict respect des lois et des règlements en vigueur inhérents à tous les projets portés par le Fonds de Dotation.

## ■ **Transparence**

Les signataires de la charte Ethique s'engagent à communiquer ouvertement sur les actions et activités de soutien au Fonds de Dotation, ainsi que sur son fonctionnement et ses bilans, qu'ils soient d'activité ou financiers. Le fonctionnement du Fonds de dotation ainsi que la gestion rigoureuse des fichiers et documents d'archives comptables est organisée pour permettre la bonne tenue des contrôles et audits de la part du commissaire aux comptes ou de tout autre organisme de contrôle.

## ■ **Protection de la vie privée et Confidentialité**

Les signataires de la charte Ethique contribuent au respect des normes et des règles en matière de confidentialité des données personnelles dans les projets menés au titre du Fonds de Dotation. Le Fonds de Dotation traite toutes les données à caractère personnel ou sensible en sa possession d'une façon licite et correcte, garantissant les droits des personnes concernées et en empêchant l'accès non autorisé à des tiers. Les signataires de la charte éthique s'engagent à ne pas utiliser les informations dont ils ont pris connaissance pour d'autres buts que ceux poursuivis dans le cadre du Fonds de Dotation.

## ■ **Absence de conflit d'intérêts**

Les signataires de la charte Ethique doivent se prémunir contre tout conflit d'intérêt entre eux-mêmes et les autres parties prenantes du fonds. L'ensemble des parties prenantes veille en conséquence à ne pas exercer directement ou indirectement d'activité ou à ne pas tenir de propos qui le placeraient dans une situation de conflit d'intérêts avec le Fonds. En cas de conflit d'intérêts, les signataires de la charte éthique informeront sans délai le Président du Conseil d'Administration du Fonds.

## ■ **Adoption et diffusion**

Le Conseil d'Administration du Fonds de Dotation de La Sauvegarde du Nord est la seule instance compétente pour l'adoption et la modification de la présente charte Ethique. La charte Ethique est disponible sur le site Internet de la Sauvegarde du Nord [www.lasauvegardedunord.fr](http://www.lasauvegardedunord.fr) dans la rubrique Fonds de Dotation et est remis avec les statuts du Fonds à chaque premier contact avec un partenaire potentiel du Fonds qu'elle que soit la nature de ce partenariat.

## Déclaration d'engagement

En signant la Charte Ethique du Fonds de Dotation de la Sauvegarde du Nord, nous nous engageons à respecter les principes qui y sont énoncés.

Organisation

Représentant

Signature

Date